

N°13-171123-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : CONCESSION DE TYPE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE LA
COMMUNE DE VAUJANY**

**Approbation du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches et
autorisation de grenadage depuis hélicoptère- Saison d'Hiver 2023 / 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2;

VU la loi 70-575 du 3 juillet 1970 modifiée par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 portant réforme du régime des substances explosives ;

VU la loi 85 du 9 janvier 1985 modifiée par la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 relative au développement et à la protection de la montagne ;

VU l'instruction interministérielle n° 800-488 du 3 novembre 1988 relative aux règles provisoires d'emploi et de mise en œuvre d'un hélicoptère pour effectuer du déclenchement préventif d'avalanches par grenadage;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Ministère chargé des Transports – Direction générale de l'Aviation civile – délivrée le 4 octobre 2023 à la société SAF Hélicoptères pour le transport de charges explosives destinées au déclenchement préventif des avalanches pour la saison d'hiver 2023 / 2024 ;

CONSIDÉRANT les mesures de sécurité à mettre en œuvre pour la mise en application du PIDA,

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'approuver le Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) établi par la société SATA Group en date du 10 novembre 2023. Ce document a pour but de préciser les sites et les modalités de déclenchement préventifs des avalanches sur le Domaine skiable des GRANDES ROUSSES qui englobe 8 communes, ainsi que de définir les différents niveaux de responsabilité. La mise en œuvre de ce PIDA est confiée au Service des Pistes de la société SATA Group, habilité en la matière.

Par ailleurs, il convient également de reconduire les autorisations avec SAF Hélicoptères relatives au Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches par hélicoptère pour la saison 2023 / 2024 et d'approuver la liste des artificiers habilités au grenadage depuis hélicoptère définie comme suit :

LAPALUS Jean-Christophe	(Directeur du service des pistes, Directeur des Opérations de Déclenchements P.I.D.A.)
MULLER Philippe	(Directeur adjoint du service des pistes, Directeur des Opérations de Déclenchements PIDA suppléant)
DUCLLOT Fabien	(Directeur adjoint du service des pistes, Directeur des Opérations de Déclenchements PIDA suppléant)
BOULLLOUD Fabrice	(Chef de secteur / Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
TATU Bertrand	(Chef de secteur / Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
TURC Didier	(Chef de secteur / Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
VINCENT Thierry	(Chef de secteur / Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
VILLARD Nicolas	(Chef de secteur / Pisteur artificier 3 ^{ème} degré)
TURC Pascal	(Chef de secteur / Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
CASSAN Sébastien	(Chef de secteur / Pisteur artificier 3 ^{ème} degré)
BOURGUIGNON Eric	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
BRENCKLE Maxime	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
HOSTACHE Guillaume	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
LAVANT Jean-Michel	(Pisteur artificier 3 ^{ème} degré)
ORCEL Laurent	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
SARRAZ-BOURNET Laurent	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
TAIRRAZ Nathalie	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
VIGNAU Robert	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)
VINCENT Rémi	(Pisteur artificier 2 ^{ème} degré)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) ;
- Approuve l'autorisation de grenadage depuis hélicoptère pour la saison 2023 / 2024.
- Valide la liste des artificiers habilités au grenadage depuis hélicoptère.
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le


Le Maire,
Yves GENEVOIS

